INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

DECISION N° 2015 - S – 04

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'a nomination de M. Eric ROSAZ du 27 mai 2014,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Durant la période du 15 avril 2015 au 17 avril 2015, délégation est donnée à Monsieur Eric ROSAZ, Responsable du pôle vins, boissons spiritueuses et cidres, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances.

Fait à Montreuil, le 14 avril 2015

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr